ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

carte d'invalidité

Question écrite n° 43719

Texte de la question

M. Jacques Le Nay appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les délais extrêmement longs pour l'examen par les COTOREP des dossiers de demandes de cartes d'invalidité. Afin de réduire ces délais, n'est-il pas envisageable d'attribuer des cartes d'invalidité à titre définitif et permanent aux personnes atteintes de maladies dites incurables ainsi qu'aux personnes âgées de plus de soixante-dix ans présentant un handicap physique important ? Il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Données clés

Auteur : M. Jacques Le Nay
Circonscription : Morbihan (6e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 43719
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 mars 2000, page 1740